

# Etude du système de rémunération de Madame Anne Poneli

Réalisée par :

Bernard DESCHAMPS  
Conseiller financier

FORCE DE VENTE INFORMATIQUE  
La Coupole Sud  
329, Rue Léon BLUM 34 000MONTPELLIER  
04 67 20 24 69

Le 02/02/2023

Objectifs  
de l'étude

Méthode  
d'analyse

Synthèse des calculs  
et conclusions

Présentation détaillée des  
calculs

## Scénario 1

### Statut social :

l'autre statut social possible de gérant majoritaire non salarié

### Système de rémunération :

uniquement la rémunération de votre mandat de gérant majoritaire non salarié, sans ajout de dividendes

### Budget entreprise :

150 000 €, soit celui que vous consacrez actuellement à votre rémunération

## Scénario 2

### Statut social :

l'autre statut social possible de gérant majoritaire non salarié

### Système de rémunération :

combinaison entre la rémunération de votre mandat de gérant majoritaire non salarié, et l'ajout de dividendes

### Budget entreprise :

150 000 €, soit celui que vous consacrez actuellement à votre rémunération

## Scénario 3

### Statut social :

votre statut actuel de dirigeant salarié

### Système de rémunération :

uniquement la rémunération de votre mandat de dirigeant salarié, sans ajout de dividendes

### Budget entreprise :

150 000 €, soit celui que vous consacrez actuellement à votre rémunération

## Scénario 4

### Statut social :

votre statut actuel de dirigeant salarié

### Système de rémunération :

combinaison la rémunération de votre mandat de dirigeant salarié, et l'ajout de dividendes

### Budget entreprise :

150 000 €, soit celui que vous consacrez actuellement à votre rémunération

Objectifs  
de l'étude



Méthode  
d'analyse



Synthèse des calculs  
et conclusions



Présentation détaillée des  
calculs

## ■ Salarié assimilé :

- Ce statut concerne le président ou le directeur général de SA ou de SAS, ainsi que le gérant minoritaire de SARL.
- Il est salarié au sens de la Sécurité sociale.
- Mais non-salarié au sens du droit du travail, ne pouvant démontrer l'existence d'un lien de subordination dans l'exercice de ses fonctions techniques.
- En conséquence :
  - Il est affilié aux mêmes régimes sociaux qu'un salarié cadre.
  - Mais ne cotise pas au régime légal de l'assurance chômage, puisqu'il n'est pas susceptible de bénéficier de la couverture.
- Enfin, fiscalement, il relève des traitements et salaires et peut à ce titre bénéficier de la déduction forfaitaire pour frais professionnels (10 % du revenu imposable, avec un plafond de 13.522 € en 2023).

## ■ Non salarié « article 62 » :

- Ce statut concerne le gérant majoritaire de SARL.
- Il est non- salarié, aussi bien au sens de la Sécurité sociale qu'au sens du droit du travail.
- En conséquence :
  - Il est affilié aux mêmes régimes sociaux des non salariés.
  - Son régime de retraite dépend de l'activité professionnelle exercée.
- Enfin, fiscalement, il relève de l'article 62 du Code général des impôts et peut à ce titre bénéficier de la déduction forfaitaire pour frais professionnels (10 % du revenu imposable, avec un plafond de 13.522 € en 2023).

Objectifs  
de l'étude



Méthode  
d'analyse



Synthèse des calculs  
et conclusions



Présentation détaillée des  
calculs

- Entre le coût supporté par l'entreprise et le revenu disponible pour l'intéressé, net de tous prélèvements, quatre types de **prélèvements obligatoires** doivent être distingués :
  - **Les cotisations sociales improductives** : elles ne génèrent aucun droit, personnel ou familial.
  - **Les cotisations sociales non relatives** : elles génèrent des droits, mais ceux-ci ne sont pas proportionnels à la cotisation payée. La plus importante des cotisations sociales non relatives est la cotisation d'assurance-maladie.
  - **Les cotisations sociales relatives** : elles génèrent des droits qui sont proportionnels à la cotisation payée. Les cotisations relatives comprennent les cotisations retraite, principalement, et les cotisations couvrant les risques d'incapacité, d'invalidité et de décès, plus marginalement.
  - **L'impôt sur le revenu** : il ne génère pas de droits.
- En plus de ces prélèvements obligatoires, l'intéressé peut décider de supporter des **prélèvements facultatifs**, afin d'augmenter ses couvertures retraite, incapacité, invalidité, décès ou frais de santé.
- **L'efficacité globale** d'une rémunération se calcule, à un premier stade sommaire de l'analyse, en additionnant **le revenu disponible** et **les cotisations relatives**, légales et facultatives. Une analyse plus détaillée exigera de mesurer les droits générés par ces cotisations relatives.

Exemple  
d'application pour  
un président de  
SAS percevant un  
salaire annuel brut  
de 100 K€

Coût entreprise	137 065 €
Impôt (IS + IR)	-17 018 €
Cotisations sociales légales et improductives	-14 780 €
Cotisations sociales légales et non relatives	-18 000 €
Cotisations sociales légales et relatives	-23 903 €
Cotisations sociales facultatives et relatives	0 €
Revenu disponible (1)	63 364 €
Cotisations sociales légales et relatives (2)	23 903 €
Cotisations sociales facultatives et relatives (3)	0 €
Revenu global (1) + (2) + (3)	87 267 €

Objectifs  
de l'étude



Méthode  
d'analyse



Synthèse des calculs  
et conclusions



Présentation détaillée des  
calculs

## ■ Situation personnelle :

- Madame Anne Poneli, vous avez 35 ans (01/01/1988).
- Vous êtes célibataire et fiscalement vous bénéficiez de 1 parts. Votre revenu préexistant (sans votre rémunération professionnelle) est de -10000 €

## ■ Situation professionnelle :

- Vous dirigez actuellement une société employant 1 salariés, en qualité d'assimilé salarié.
- Le capital social, additionné des primes d'émission et des comptes courants d'associé, est de 13374 €.
- La caisse non salariée retenue pour les calculs est le RSI commerçant.

Objectifs  
de l'étude



Méthode  
d'analyse



Synthèse des calculs  
et conclusions



Présentation détaillée des  
calculs

Le revenu du  
gérant est égal à  
150 000 € et il n'a  
pas de distribution

Le revenu du  
gérant est égal à  
124 455 € et la  
distribution brute  
est égale à 21 713 €

Le salaire brut du  
président est égal à  
109 067 € et il n'a  
pas de distribution

Le salaire brut est  
égal à 40 661 € et  
la distribution  
brute est égale à 73  
577 €

Coût entreprise	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Impôt (IS + IR)	23 139 €	22 419 €	15 326 €	31 072 €
Cotisations sociales légales et improductives	17 095 €	16 729 €	22 087 €	20 633 €
Cotisations sociales légales et non relatives	7 111 €	6 852 €	14 179 €	5 286 €
Cotisations sociales légales et relatives	17 788 €	17 403 €	26 768 €	10 417 €
Cotisations sociales facultatives et relatives				
Revenu disponible (1)	84 765 €	86 493 €	71 641 €	82 591 €
Cotisations sociales légales et relatives (2)	17 788 €	17 403 €	26 768 €	10 417 €
Cotisations sociales facultatives et relatives (3)				
Revenu global (1) + (2) + (3)	102 553 €	103 897 €	98 409 €	93 008 €

Objectifs de l'étude

Méthode d'analyse

Synthèse des calculs et conclusions

Présentation détaillée des calculs

Optimum entre rémunération et distribution, en basant le calcul sur le revenu disponible

Optimum entre rémunération et distribution, en basant le calcul sur le revenu disponible

	Le revenu du gérant est égal à 150 000 € et il n'a pas de distribution	Le revenu du gérant est égal à 124 455 € et la distribution brute est égale à 21 713 €	Le salaire brut du président est égal à 109 067 € et il n'a pas de distribution	Le salaire brut est égal à 55 859 € et la distribution brute est égale à 73 577 €
Coût entreprise	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Impôt (IS + IR)	23 139 €	22 419 €	15 326 €	31 073 €
Cotisations sociales légales et improductives	17 095 €	16 729 €	22 087 €	20 633 €
Cotisations sociales légales et non relatives	7 111 €	6 852 €	14 179 €	5 286 €
Cotisations sociales légales et relatives	17 788 €	17 403 €	26 768 €	10 417 €
Cotisations sociales facultatives et relatives				
Revenu disponible (1)	84 765 €	86 493 €	71 641 €	82 591 €
Cotisations sociales légales et relatives (2)	17 788 €	17 403 €	26 768 €	10 417 €
Cotisations sociales facultatives et relatives (3)				
Revenu global (1) + (2) + (3)	102 553 €	103 897 €	98 409 €	93 008 €



Optimum entre rémunération et distribution, en basant le calcul sur le revenu global

Optimum entre rémunération et distribution, en basant le calcul sur le revenu global

	Le revenu du gérant est égal à 150 000 € et il n'a pas de distribution	Le revenu du gérant est égal à 125 875 € et la distribution brute est égale à 20 507 €	Le salaire brut du président est égal à 109 067 € et il n'a pas de distribution	Le salaire brut est égal à 112 719 € et la distribution brute est égale à 31 689 €
Coût entreprise	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Impôt (IS + IR)	23 139 €	22 372 €	15 326 €	18 895 €
Cotisations sociales légales et improductives	17 095 €	16 754 €	22 087 €	22 000 €
Cotisations sociales légales et non relatives	7 111 €	6 863 €	14 179 €	10 654 €
Cotisations sociales légales et relatives	17 788 €	17 419 €	26 768 €	20 290 €
Cotisations sociales facultatives et relatives				
Revenu disponible (1)	84 765 €	86 490 €	71 641 €	78 160 €
Cotisations sociales légales et relatives (2)	17 788 €	17 419 €	26 768 €	20 290 €
Cotisations sociales facultatives et relatives (3)				
Revenu global (1) + (2) + (3)	102 553 €	103 909 €	98 409 €	98 450 €



Objectifs  
de l'étude



Méthode  
d'analyse



Synthèse des calculs  
et conclusions



Présentation détaillée des  
calculs

- Le choix du statut et du dosage entre rémunération et dividendes est susceptible d'augmenter le revenu disponible, à coût constant pour l'entreprise.
- Mais cette augmentation signifie toujours la diminution des cotisations relatives.
- Ainsi, le changement de statut n'aura d'intérêt qu'à la condition que la capacité d'épargne libre – qui est égale à l'augmentation de revenu disponible - permette une amélioration des couvertures sociales (retraite, incapacité, invalidité et décès).
- Les enjeux de cette problématique sont résumés par les chiffres ci-dessous :

	Le revenu du gérant est égal à 150 000 € et il n'a pas de distribution	Le revenu du gérant est égal à 124 455 € et la distribution brute est égale à 21 713 €	Le salaire brut du président est égal à 109 067 € et il n'a pas de distribution	Le salaire brut est égal à 40 661 € et la distribution brute est égale à 73 577 €
Coût entreprise	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Revenu disponible (1)	84 765 €	86 493 €	71 641 €	82 591 €
<b>Revenu disponible égalisé sur le plus faible</b>	<b>71 641 €</b>	<b>71 641 €</b>	<b>71 641 €</b>	<b>71 641 €</b>
Capacité d'épargne personnelle (2) – (1)	13 124 €	14 852 €		10 950 €
Perte de cotisations relatives	-8 980 €	-9 364 €		-16 350 €
Capacité d'épargne / perte de cotisations relatives	146 %	159 %	NA %	67 %